



Assemblée générale du 14 novembre 2018
Extrait des délibérations

Délibération sur la répartition de la taxe pour frais de chambre 2018

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 14 novembre 2018,

- Vu l'article R.712-22-1 du code du commerce,
- Vu la proposition retenue par le Bureau du 23 mai 2018 sur le projet de répartition de la ressource fiscale 2018,
- Vu la présentation faite au Bureau du 17 octobre 2018,
- Vu l'avis rendu par la commission des finances du 7 novembre 2018,

Répartition de la ressource fiscale	Rectificatif 2018
Ain	4 333
Allier	3 506
Ardèche	2 528
Cantal	1 264
Drôme	3 775
Grenoble	7 753
Nord Isère	3 482
Haute-Loire	2 072
Puy-de-Dôme	7 097
Lyon Métropole Saint-Etienne, Roanne	21 700
Savoie	3 871
Haute Savoie	4 498
Beaujolais	1 695
TOTAL	67 574

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose de mettre aux voix la répartition de la ressource fiscale 2018.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum :	61	Voix pour :	106
Présents :	61	Voix contre :	0
Représentés :	45	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 19 novembre 2018, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND

